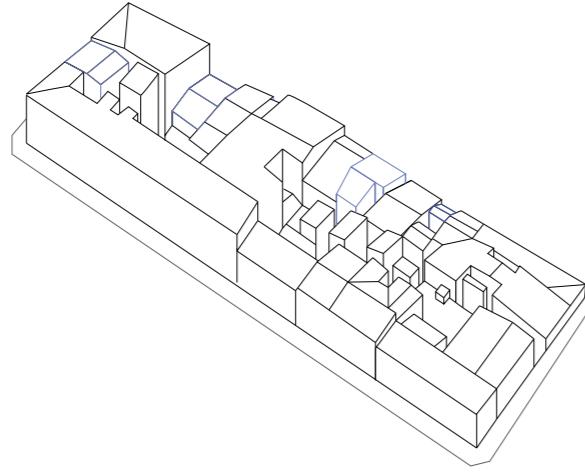


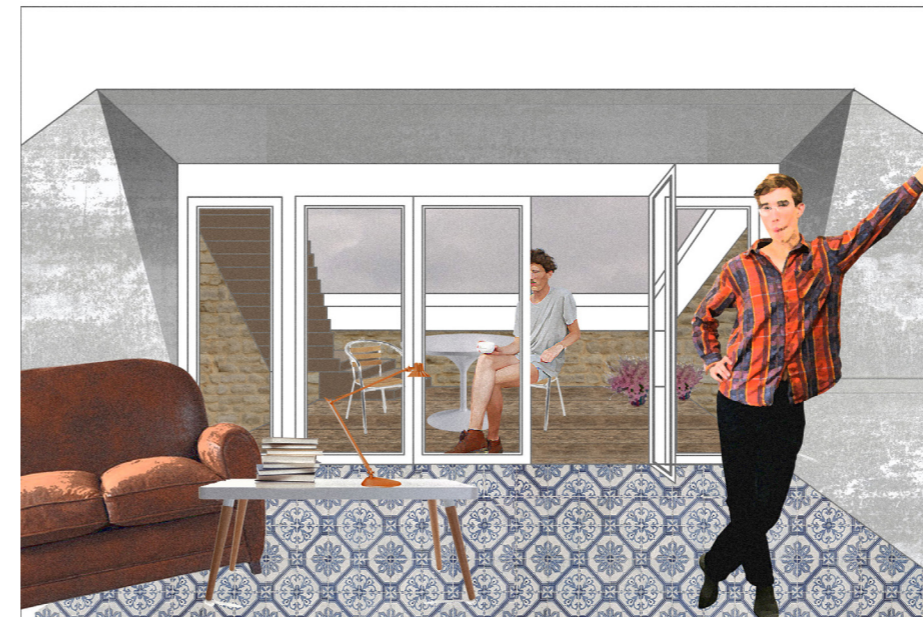
Toi, moi et mon toit

Dans l'intimité des toits bordelais

n° 144FLM

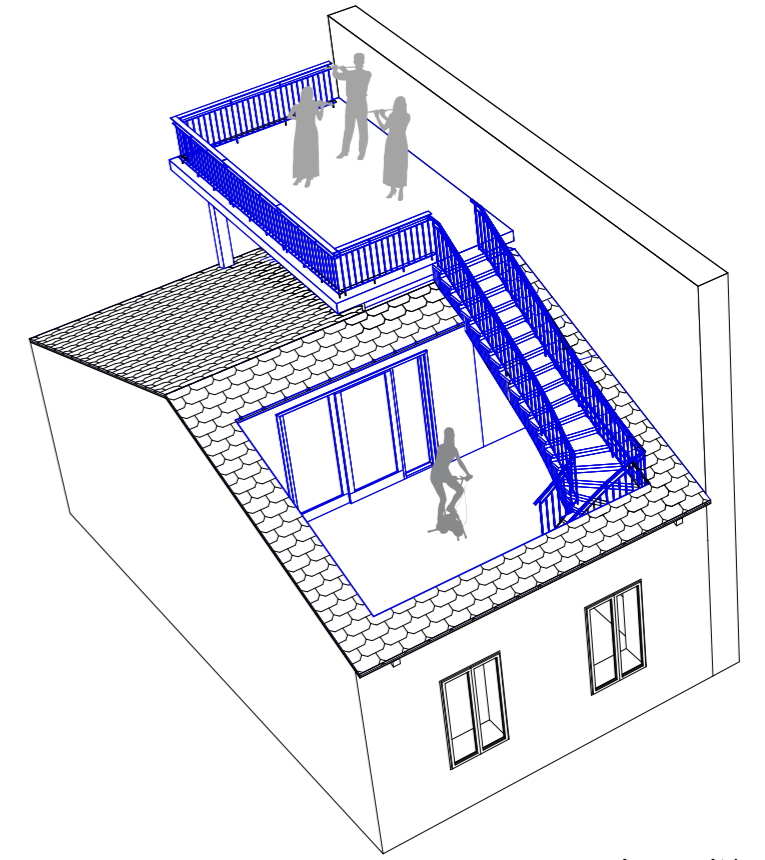


Axonométrie de l'îlot sur lequel les variantes s'appliquent. Cet îlot se situe dans le centre historique de Bordeaux et a pour caractéristiques d'être très dense et très étroit. Ainsi, nos interventions portent sur l'intériorisation du logement ainsi que sur la création d'espaces extérieurs en super structure.

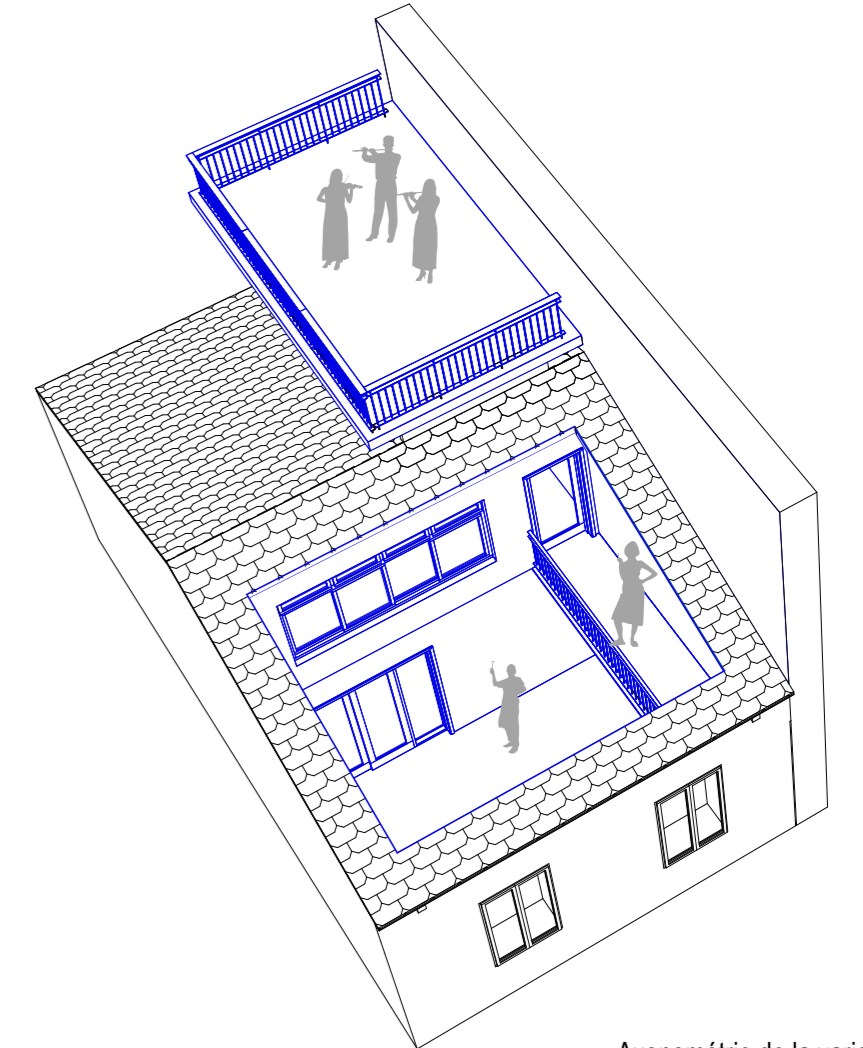


Vue depuis le haut du duplex vers la petite terrasse intérieure

Un projet, des espaces _ Coupes perspective _ échelle 1:200



Axonométrie de la variante 2

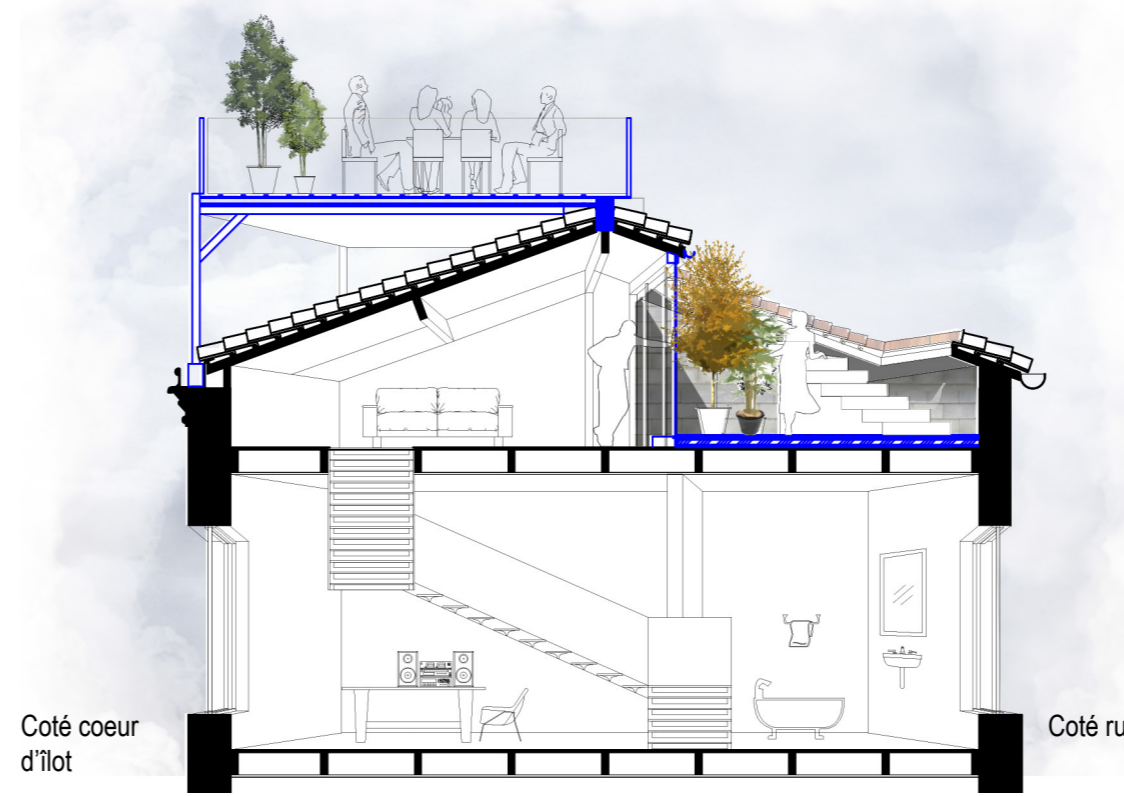
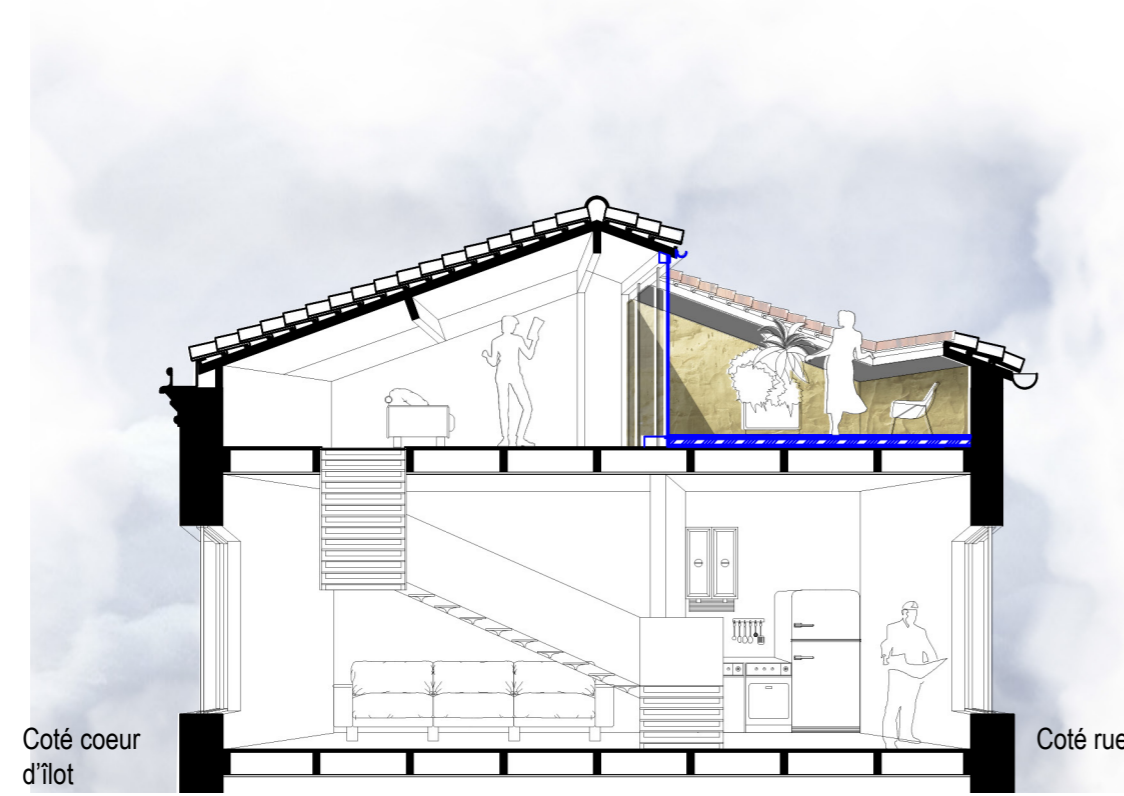
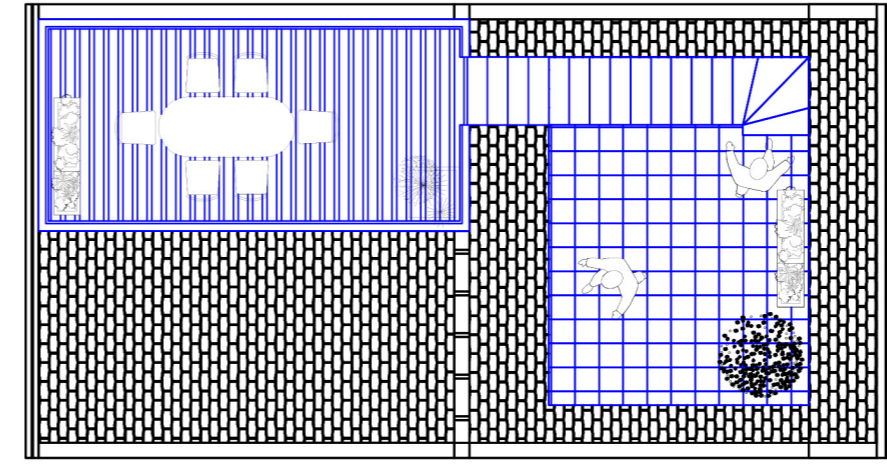
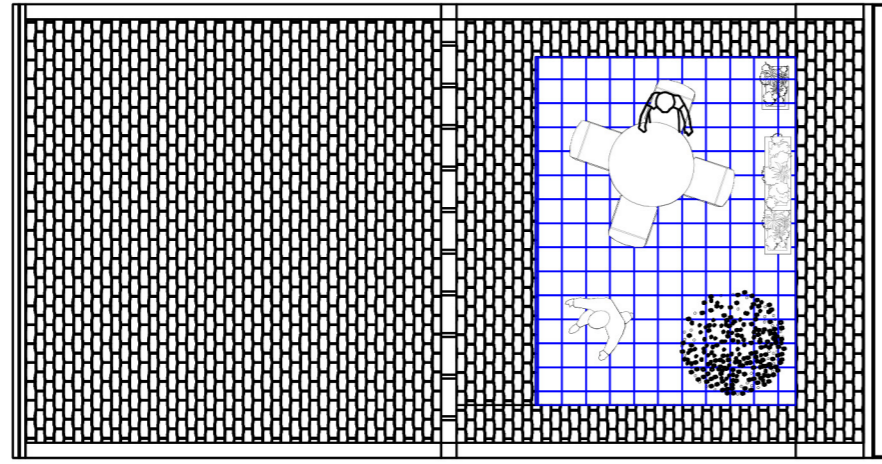


Axonométrie de la variante 4



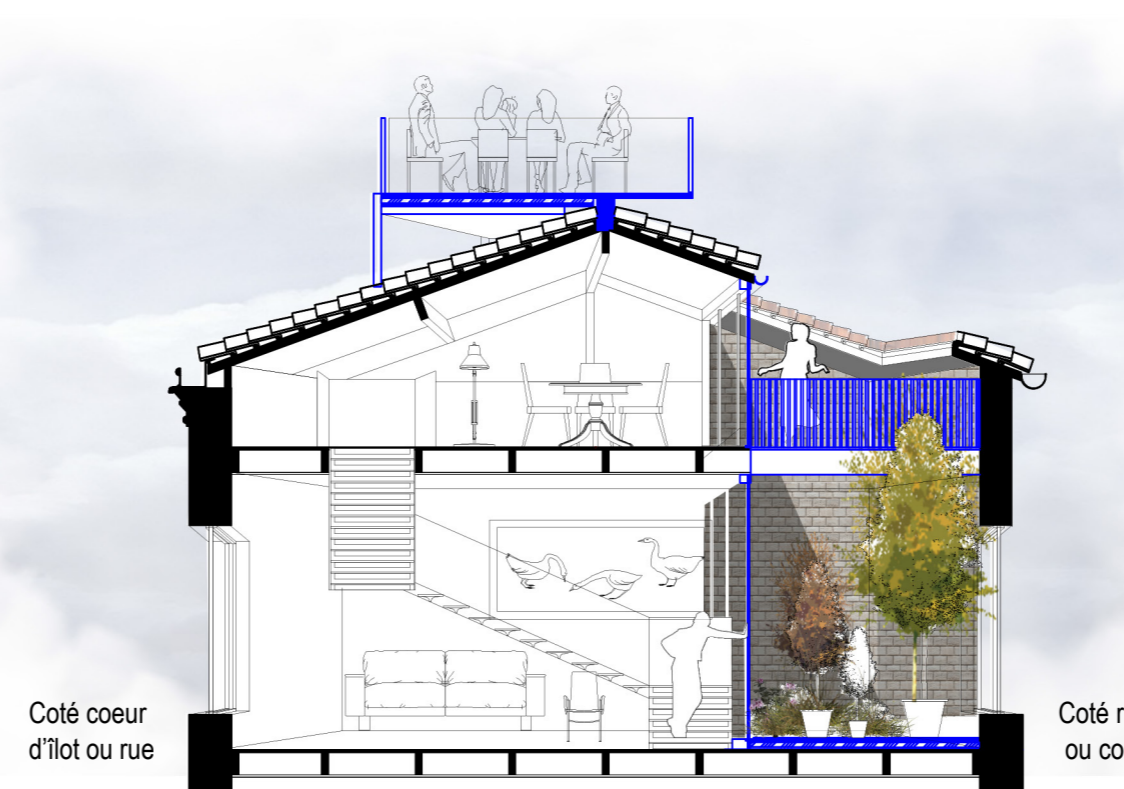
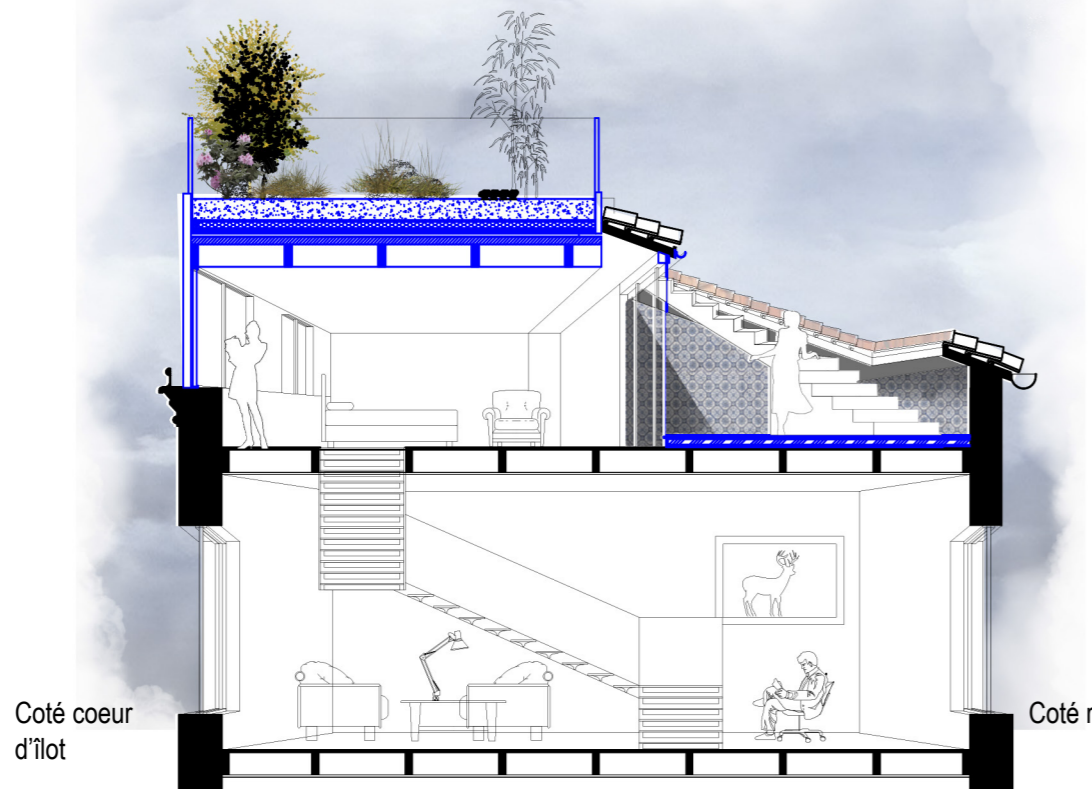
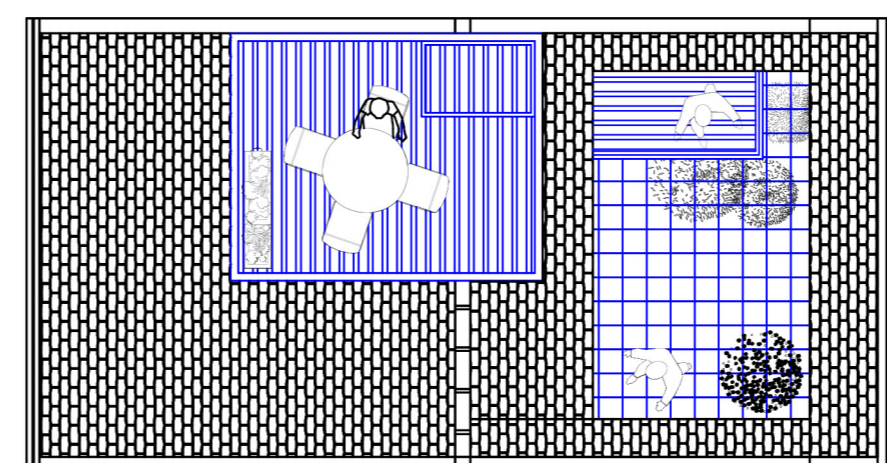
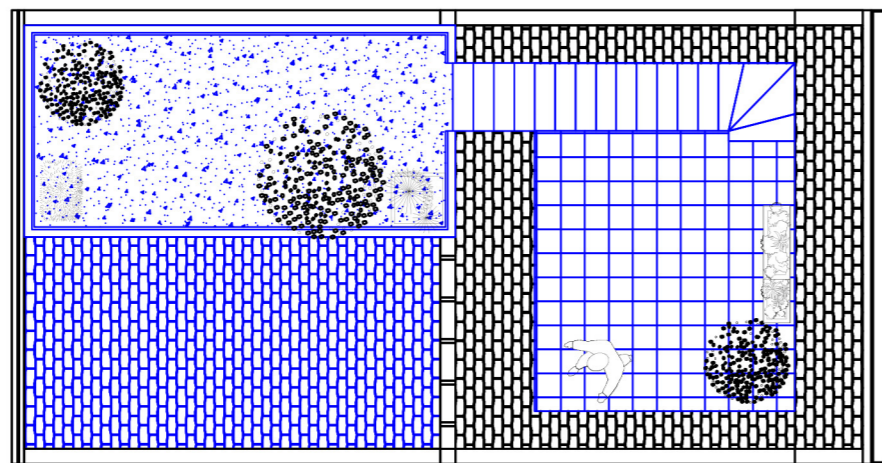
Coupe perspective de la variante 4

1 Projet _ 4 Variantes _ Coupes perspective _ échelle 1:100



> Variante 1 _ Base: Intervention simple qui consiste à creuser le toit, afin de trouver une terrasse intériorisée de 15m²

> Variante 2 _ Base + Addition de terrasse: En plus d'une terrasse intériorisée, il est possible de venir ajouter une terrasse en structure légère, celle-ci vient se poser sur la charpente existante.



> Variante 3 _ Base + Extension: Cette variante se situe dans la continuité de la variante 2, mais dans ce cas, nous profitons de l'extension du niveau supérieur pour venir habiter l'espace créé, agrandissant ainsi la surface habitable. Terrasse intérieure: 15 m²
Terrasse extérieure: 16 m²
Surface habitable ajoutée: 33 m²

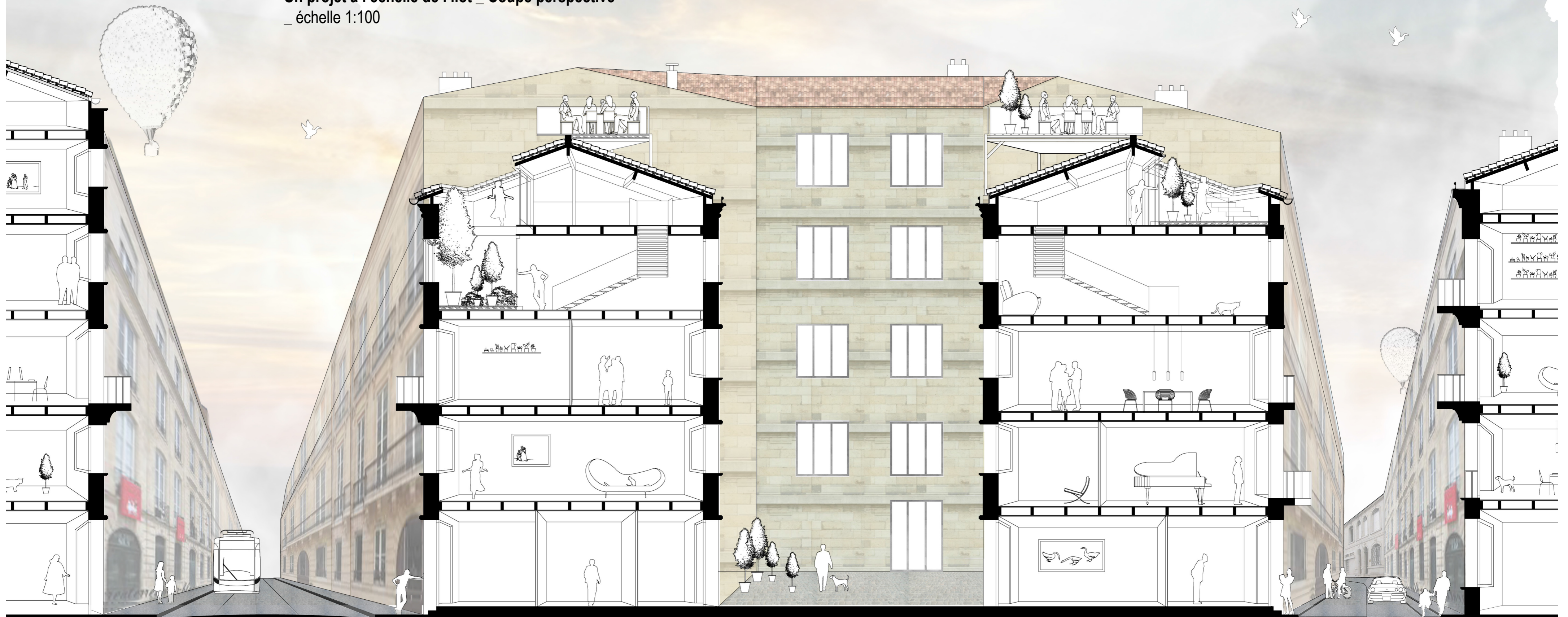
> Variante 4 _ Base étendue + Addition de terrasse: Cette variante correspond à un immeuble en relation avec une rue de 8m à 15m, ainsi, la terrasse extérieure ajoutée, est en recul de 3 mètres par rapport à la façade et la terrasse creusée sur deux étages devient alors un jardin d'hiver, apportant lumière et végétation au coeur même du logement. Jardin d'hiver: 15 m²
Terrasse extérieure: 13 m²



Vue depuis la terrasse supérieure, ouverte sur le coeur d'îlot

"Nous sommes un collectif de jeunes architectes optimistes et diplômés créé en 2013. Dans un idéal de pensée et de production, il se veut être le laboratoire d'un processus de travail à la fois individuel et collectif, interrogeant la complexité des contextes urbains, socio-économiques et professionnels d'aujourd'hui. Il interroge ainsi l'articulation entre les échelles architecturales et urbaines, de l'architecte à la ville comme de l'individu à sa société."

Un projet à l'échelle de l'îlot _ Coupe perspective _ échelle 1:100



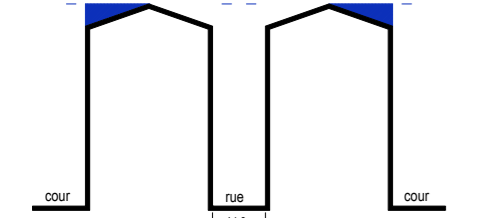
Dans un souci d'avenir et de conservation du paysage bordelais, les équipes du groupe 144 se sont données pour exercice la mise en place de règles urbaines communes. Cette contrainte nous permet d'explorer et lier les échelles urbaines et architecturales, afin de laisser la ville se dessiner perpétuellement par ses habitants et ses penseurs.

De ce fait, nous proposons les règles suivantes auxquelles répondent nos projets.

L'implantation

> Rue de 3 à 8 m : Du côté rue, il n'est pas possible de créer de surélévations cependant les ouvertures zénithales sont permises.

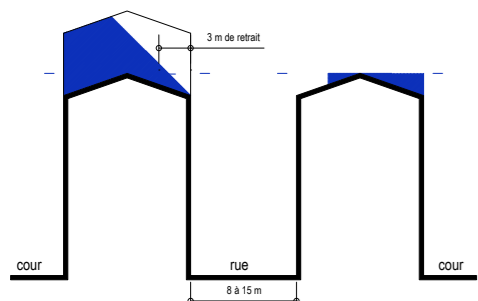
Du côté cour, il est possible de surélever jusqu'au gabarit déterminé par le faîtage de la toiture. Il est obligatoire de conserver les couronnements de façade.



> Rue de 8 et 15 mètres :

Du côté rue, il est possible de créer des surélévations jusqu'à la hauteur du faîtage avec un recul de 3 mètres à partir du couronnement de la façade et dans un gabarit déterminé par l'héberge à 45° à partir de la corniche.

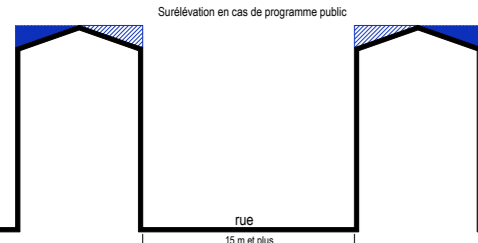
Du côté cour, il est possible de surélever jusqu'à la hauteur de faîtage et dans un gabarit déterminé par l'héberge à 45° à partir de la corniche. Il est obligatoire de conserver les couronnements de façade.



> Rue de plus de 15 mètres :

Du côté rue, les surélévations, ou interventions visibles ne sont permises que dans le cas de programmes liés à l'accueil du public.

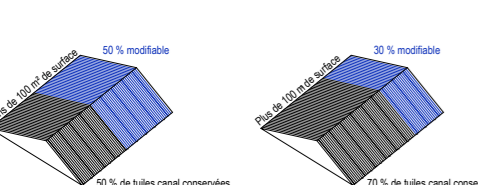
Du côté cour, il est possible de surélever jusqu'à la hauteur de faîtage. Il est obligatoire de conserver des couronnements de façade.



Les matériaux

> Surfaces de toitures inférieures à 100 m², la conservation de 50% des tuiles canal est obligatoire. Les 50% restants devront faire intervenir des matériaux catalogués et respectant l'harmonie chromatique.

> Surfaces de toitures supérieures à 100 m², la conservation de 70% des tuiles canal est obligatoire. Les 30% restants devront faire intervenir des matériaux catalogués et respectant l'harmonie chromatique.



Catalogue de matériaux:
Pour les surfaces planes: il est recommandé d'utiliser la céramique (terre cuite dans les mêmes teintes : tomettes, briques...), le bois ou les surfaces végétalisées.
Pour les surfaces pentues, il est recommandé d'utiliser la céramique, le verre, ou le bois.

Si des interventions sont effectuées dans les charpentes, des structures légères peuvent être ajoutées (ex: des terrasses). Celles-ci ne doivent pas détruire la structure existante (structure légère acier ou bois). La matérialité de ces extensions reste libre, n'étant que peu ou pas visibles depuis la rue selon les règles précédentes.

Elles sont le reflet d'une architecture nouvelle, maîtrisée et ponctuelle au coeur du centre traditionnel bordelais.